



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1542

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions d'équipement en faveur de 7 établissements - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes âgées**

**Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Le Franc**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 10 novembre 2016****Délibération n° 2016-1542**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions d'équipement en faveur de 7 établissements - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes âgées

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte du dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées**

Le dispositif actuellement en vigueur prévoit la possibilité d'allouer une aide à l'investissement de 3 050 € par lit (ou place d'accueil de jour) habilité à l'aide sociale, en faveur des établissements signataires d'une convention tripartite et ce, pour des travaux visant à améliorer les conditions de vie des résidents (réhabilitation, reconstruction ou mise en sécurité) ainsi que pour la création de places d'accueil de jour.

Les établissements pour personnes âgées entreprennent régulièrement des travaux de réhabilitation, de rénovation ou reconstruction, dont le financement doit être formalisé par un plan pluriannuel d'investissement, soumis réglementairement à l'approbation de la Métropole, selon l'article R 314-20 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui prévoit que "les programmes d'investissement et leurs plans de financement ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, doivent être approuvés par l'autorité de tarification". Cette approbation est une condition préalable à la prise en compte des surcoûts du projet dans le budget des établissements habilités à l'aide sociale uniquement.

La subvention d'investissement est régulièrement sollicitée par les établissements habilités totalement ou partiellement à l'aide sociale, à l'occasion de l'étude réglementaire des plans pluriannuels d'investissement réceptionnés par les services.

Elle permet non seulement de faciliter le financement de l'opération d'investissement mais aussi de diminuer l'impact de l'opération sur le prix de journée hébergement payé par le résident (ou par la Métropole pour les résidents bénéficiaires de l'aide sociale).

La subvention est versée sur production des factures correspondant aux travaux mentionnés dans la délibération. L'octroi et le versement des aides à l'investissement font l'objet d'un phasage budgétaire via un plan de classement proposé, priorisé par la nature des travaux et leur ordre d'achèvement.

Une réflexion pour une refonte de ce dispositif d'aide à l'investissement est en cours, dans la dynamique des travaux d'élaboration du projet métropolitain des solidarités. Un dispositif rénové sera ainsi proposé au Conseil métropolitain, postérieurement à l'adoption du projet métropolitain des solidarités.

**II - Présentation des projets**

Il est proposé au Conseil d'accorder les subventions à 7 établissements dont les plans pluriannuels d'investissement ont été validés, pour un montant global de subventions de 1 118 777,90 €.

**1° - La Chauderaie**

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Chauderaie est un établissement privé associatif autonome, de 34 places situé à Francheville, totalement habilité à l'aide sociale. Il est géré par l'association d'aide aux religieux âgés et malades.

La subvention sollicitée à hauteur de 74 977,90 € (3 050 € x 34 lits) correspond au montant auquel l'établissement peut prétendre, au regard du nombre de 34 places habilitées à l'aide sociale, et d'une subvention déjà obtenue en 2014 à hauteur de 28 722,10 €. L'opération d'investissement, d'un montant global estimé à 107 324 €, a pour objet la rénovation des réseaux sanitaires et de la cage d'escalier, la création d'une salle polyvalente dédiée aux animations ainsi que divers travaux de sécurité. Les travaux sont achevés. S'agissant de la salle d'animation, celle-ci n'est en aucun cas consacrée à l'usage du culte, mais est exclusivement dédiée à l'organisation d'animations diverses pour les résidents de l'EHPAD.

L'aide à l'investissement sera versée à l'association d'aide aux prêtres et missionnaires âgés et malades - 4, chemin de la Chauderaie - 69340 Francheville, propriétaire du bâtiment.

## **2° - Cardinal Maurin**

L'EHPAD Cardinal Maurin est un établissement privé associatif de 85 places situé à Oullins, habilité totalement à l'aide sociale, sous gestion de l'Union - Association santé bien-être.

La subvention sollicitée pour un montant de 259 250 € (3 050 € x 85 lits) a pour objet le financement d'une opération de rénovation du bâtiment, de mise en sécurité et d'extension avec installation d'une unité protégée et d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) dont le coût global est de 6 113 406 €. Les travaux sont achevés.

L'aide à l'investissement sera versée à l'Union - Association santé bien-être - 29, avenue Antoine de Saint Exupéry - 69100 Villeurbanne, propriétaire du bâtiment.

## **3° - Les Hibiscus - Unité de soins longue durée (USLD)**

L'USLD Les Hibiscus est un établissement privé associatif de 60 places situé à Lyon 8°, habilité partiellement à l'aide sociale pour 29 lits, sous gestion de la Croix-Rouge française.

La subvention sollicitée pour un montant de 88 450 € (3 050 € x 29 lits) a pour objet le financement d'une opération de rénovation du bâtiment et de mise aux normes du service de sécurité incendie et de climatisation dont le coût global est d'environ 206 000 €. Les travaux devraient être terminés en fin d'année 2016.

L'aide à l'investissement sera versée à la société civile immobilière (SCI) Lyon Feuillat - 38, rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire, propriétaire du bâtiment.

## **4° - Foyer rhodanien des aveugles**

L'EHPAD Foyer rhodanien des aveugles est un établissement privé associatif de 66 lits situé à Lyon 7°, entièrement habilité à l'aide sociale. Il est géré par l'association Foyer rhodanien des aveugles.

La subvention sollicitée pour un montant de 201 300 € (3 050 € x 66 lits) a pour objet le financement d'une opération de reconstruction du bâtiment, avec extension de 8 lits sur le même arrondissement, rue Crépet, les travaux sont terminés. L'EHPAD portera le nom "Les Girondines".

Le coût global de l'opération s'élève à 13 361 157 €.

L'aide à l'investissement sera versée à l'établissement Foyer rhodanien des aveugles - 22, rue de l'Effort - Lyon 7°.

## **5° - Henri Vincenot**

L'EHPAD Henri Vincenot est un établissement public de 56 lits, entièrement habilité à l'aide sociale. Il est géré par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Villeurbanne.

La subvention sollicitée pour un montant de 170 800 € (3 050 € x 56 lits) a pour objet le financement d'une opération de rénovation du bâtiment et de mise aux normes de sécurité dont le coût global est de 2 562 109 €, les travaux démarrés fin 2015 sont toujours en cours.

L'aide à l'investissement sera versée à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - 194, rue Duguesclin - 69003 Lyon, propriétaire du bâtiment.

### 6° - Le Montet

L'EHPAD Le Montet est un établissement privé associatif de 47 lits, entièrement habilité à l'aide sociale. Il est géré par l'association Le Montet située à Saint Genis Laval.

La subvention sollicitée pour un montant de 80 000 € a pour objet le financement d'une opération de mise aux normes d'accessibilité du bâtiment et de 22 chambres qui seront également rénovées. Le coût global de l'opération s'élève à 1 040 000 €. Les travaux démarrés début 2016 sont en cours.

L'aide à l'investissement sera versée à l'association Le Montet - 9, rue Francisque Darcieux - 69230 Saint Genis Laval.

### 7° - Saint-Joseph

L'EHPAD Saint-Joseph est un établissement privé associatif de 80 lits situé à Vernaison, entièrement habilité à l'aide sociale. Il est géré par l'association "La Maison Saint-Joseph".

La subvention sollicitée pour un montant de 244 000 € (3 050 € x 80 lits) a pour objet le financement de la restructuration de différents espaces de soins et espaces de vie ainsi que l'extension du bâtiment dont le budget prévisionnel total s'élève à 5 316 000 €. Les travaux ont commencé en septembre 2016 pour se finir en fin d'année 2017.

L'aide à l'investissement sera versée à la Maison Saint-Joseph - 26, place du Bourg - 69390 Vernaison, propriétaire du bâtiment.

### III - Proposition

Il est proposé au Conseil d'adopter ces 7 propositions de subventionnement et d'autoriser monsieur le Président à signer les conventions de versement, dont le modèle a été validé par le Conseil lors de sa réunion du 29 juin 2015, avec les établissements concernés ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution de subventions d'équipement d'un montant de :

- 74 977,90 € à l'association d'aide aux prêtres et missionnaires âgés et malades pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Chauderaie (Francheville) dans le cadre des travaux de réhabilitation,

- 259 250 € à l'Union - Association santé bien-être pour l'EHPAD Cardinal Maurin à Oullins dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension,

- 88 450 € à la société civile immobilière (SCI) Lyon Feuillat pour l'Unité de soins longue durée (USLD) Les Hibiscus à Lyon 8° dans le cadre des travaux de rénovation,

- 201 300 € à l'association EHPAD Foyers rhodanien des aveugles à Lyon 7° dans le cadre de la reconstruction de l'établissement,

- 170 800 € à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat pour l'EHPAD Henri Vincenot à Villeurbanne dans le cadre des travaux de réhabilitation,

- 80 000 € à l'association Le Montet pour l'EHPAD Le Montet à Saint Genis Laval dans le cadre des travaux de réhabilitation,

- 244 000 € à la l'association La Maison Saint-Joseph pour l'EHPAD Saint-Joseph à Vernaison dans le cadre des travaux de réhabilitation.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer les conventions de versement avec lesdits établissements.

**3° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme P37 - Personnes âgées pour un montant de 1 118 778 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, repartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 118 778 € en 2016 sur l'opération n° 0P37O5318A.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 204182 et 20422 - fonction 423 - opération n° 0P37O5318A pour un montant de 1 118 778 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.**